

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00301

ADHESION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCC)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 50 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, BOUDARD. M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE. M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Martial FAUCHET, Christophe FAVERJON, Mme Sylvie M. M. FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET. M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH. M. Bernard LAGET. M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU, M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ, M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL, M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 iuin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20230615-D202300301I0

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA, M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON, Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS, M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE, M. Daniel TORGUES



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

ADHESION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCC)

Dans le cadre de l'évolution des modes de gestion de ses services Eau et Assainissement, notamment avec la création de plusieurs régies, Saint-Etienne Métropole a besoin de s'appuyer et d'échanger avec des structures majeures dans ces domaines.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de certains services publics.

La FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences de ses adhérents en lien avec le petit cycle et le grand cycle de l'eau : eau potable, assainissement collectif et non collectif des eaux usées, gestion des eaux pluviales, GEMAPI, alimentation par le réseau public des points d'eau utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie, etc.

Dans ce domaine, ses principales activités consistent à :

- mettre à disposition des adhérents une veille dédiée aux sujets en lien avec les services publics liés au cycle de l'eau (aspect juridiques, techniques, institutionnels, financiers, etc.);
- organiser un espace d'information et d'échanges entre les collectivités membres à travers des webconférences, des journées d'études, des formations, des groupes de travail thématiques, etc ;
- constituer un point d'appui pour les responsables des services publics liés au cycle de l'eau qui peuvent nous adresser des questions ponctuelles ;
- faire entendre le point de vue des collectivités au niveau national et européen auprès des diverses instances et groupes de travail dont est membre la FNCCR.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

approuve l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à la FNCCR pour la compétence cycle de l'eau. La cotisation est fonction de la taille de la collectivité. Le montant pour Saint-Etienne Métropole s'élève à 7 960 € HT. Le montant sera supporté à part égale par le Budget Annexe de l'Eau et par le Budget Annexe de l'Assainissement ;

- <u>la dépense correspondante sera imputée pour moitié au chapitre 011 du budget</u> <u>Eau de l'exercice 2023 et pour moitié au chapitre 011 du budget</u> <u>Assainissement de l'exercice 2023.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH

4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUĎ